

CAHIER DES CHARGES

Diagnostic et accompagnement à la conception de dispositifs territoriaux RH dans l'économie circulaire

Projet GPECT ECUM : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale de l'économie circulaire urbaine marseillaise

CONTEXTE ET ENJEUX

La Maison de l'emploi de Marseille (MDEM) joue un rôle d'ensemblier, d'outil territorial au service de l'insertion, de l'emploi et du développement économique. Elle développe des initiatives innovantes et opérationnelles, répondant aux besoins locaux en termes de mise en relation entre offre et demande d'emploi.

Son cadre d'intervention prévoit une mission d'expertise et d'information, une mission d'animation et de coordination et une mission d'ingénierie de projet.

Pilotée par l'État, la Ville de Marseille et France travail, sa gouvernance est collégiale, et associe les principaux acteurs de l'emploi (Conseils régional et départemental, Métropole AMP, Ville de Marseille, mais aussi le PLIE, la Mission Locale de Marseille, les Consulaires, l'AFPA, l'UPE13 et la CPME13).

Ainsi, la MDEM se situe au cœur de l'ensemble des réseaux d'acteurs : emploi, insertion, formation et économie. Elle est en capacité de mobiliser, fédérer ces différents réseaux et de faire ainsi le lien avec les acteurs publics.

Une de ses missions est aussi de réaliser et d'animer des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT), à savoir conduire des diagnostics, mobiliser les acteurs et parties prenantes, animer des instances de pilotage, technique, des groupes de travail, de projet et développer des solutions territoriales.

La Maison de l'emploi de Marseille anime des démarches de GPECT dans les filières suivantes : commerce, économie numérique, logistique et sur des enjeux de territoire transversaux comme les JO 2024 et Marseille en grand.

Aussi, en réponse aux besoins RH et de recrutement exprimés par les entreprises de Marseille, la MDEM propose des solutions sur mesures d'information et d'accompagnement RH à l'image du dispositif RH TPE (<http://www.mdemarseille.rhtpe.fr/>). Ce dispositif est une solution de conseil et d'accompagnement des commerçants, artisans et restaurateurs de moins de 20 salariés sur leurs besoins RH (aides publiques, gestion RH, formation, recrutement, ...).

La Maison de l'emploi de Marseille a décidé de renforcer ses démarches en intégrant les grands enjeux de transition écologique. Ainsi, la MDE de Marseille, récemment lauréate du Fonds de Transition Juste, propose de mettre en œuvre une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale sur l'Économie Circulaire Urbaine Marseillaise (GPECT ECUM).

Financé par l'Union européenne, ce projet consiste à :

- Réaliser un diagnostic global de l'économie circulaire urbaine et sur les leviers d'engagement des petites entreprises dans des actions, une démarche de développement durable, de décarbonation
- Animer des instances de pilotage et techniques
- Conduire des actions opérationnelles de GPECT

Ceci pour aboutir à des solutions territoriales RH durables pour accompagner :

- Les réponses aux besoins en emploi, en compétences, d'inclusion et de sécurisation des parcours dans l'économie circulaire urbaine ;
- Les petites entreprises marseillaises de secteurs traditionnels, sur les volets RH et solutions d'économie circulaire, à mettre en place des actions de transition écologique.

Pour les besoins de mise en œuvre et de développement de la GPECT ECUM, la Maison de l'emploi de Marseille souhaite être accompagnée en deux temps :

- Pour produire le diagnostic territorial
- Dans la conception, à la suite des travaux de diagnostic et d'actions de GPECT, de deux outils territoriaux d'accompagnement RH à destination des TPE et pour les opérateurs de l'économie circulaire du territoire.

Les attentes et contenus sont définis ci-dessous.

OBJECTIFS

Sur l'état des lieux

- Dresser une cartographie très précise de l'économie circulaire urbaine marseillaise incluant les acteurs de l'économie solidaire quel que soit leur statut
- Évaluer le niveau de difficultés RH et leur potentiel de croissance des opérateurs de l'économie circulaire
- Éclairer sur le niveau de précarité des emplois dans l'ECUM
- Mettre en évidence les interactions actuelles entre l'économie sociale, solidaire et l'économie circulaire
- Identifier les difficultés RH et partenariales rencontrées par les acteurs de l'économie solidaire
- Avoir une visibilité des processus et actions déjà entreprises par les petites entreprises locales
- Définir le ou les contextes qui a/ont permis leur réalisation
- Valoriser les belles initiatives des petites entreprises en la matière et permettre leur infusion auprès d'autres petites entreprises du territoire
- Avoir une visibilité et lisibilité de l'offre de formation existante et à développer pour les petites entreprises et les opérateurs marseillais de l'économie circulaire
- Éclairer sur les contraintes des entreprises et sur les besoins d'adaptation de l'offre de formation
- Évaluer la capacité des opérateurs de la formation à répondre aux besoins actuels et futurs des petites entreprises et des acteurs de l'ECUM identifiés dans le cadre des travaux du diagnostic

Sur la compréhension des enjeux, problématiques et besoins RH, en emplois et compétences :

- Évaluer les leviers d'engagement des petites entreprises en termes de transition écologique aux regards des objectifs nationaux et territoriaux de développement durable
- Définir les écarts entre les efforts existants et les attentes de transition
- Identifier les besoins RH et modalités d'accompagnement nécessaires des petites entreprises
- Évaluer la capacité de l'offre d'accompagnement et de formation de proximité à répondre aux besoins en ressources humaines
- Définir les besoins en compétences et en accompagnement des actifs en emploi
- Identifier et favoriser le déploiement de solutions pour développer :
 - L'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels des actifs en précarité
 - Le transfert de compétences vers des métiers de l'économie circulaire
- En lien avec l'offre de formation, déterminer les formations à mobiliser pour accompagner la sécurisation des parcours professionnels des actifs en emploi

Sur l'élaboration de nouvelles approches et solutions :

- Favoriser l'appropriation par les petites entreprises marseillaises des enjeux de transitions écologiques
- Définir des pistes d'actions pour sensibiliser, impliquer et accompagner les petites entreprises dans une démarche de transition écologique
- Faciliter les réponses aux besoins de l'ECUM en ressources humaines, en sécurisation des parcours professionnels
- Soutenir le déploiement d'outils de transférabilité des compétences vers les métiers de l'économie circulaire
- Favoriser l'inclusion, les approches sociales et solidaires au sein des structures de l'ECUM
- Proposer des solutions territoriales structurantes de sensibilisation et d'accompagnement RH, en emploi et en développement des compétences, pour les petites entreprises de Marseille et les opérateurs de l'économie circulaire

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

La mission est constituée de deux parties. Chaque partie fera l'objet d'un lot. Le prestataire pourra faire une proposition sur le lot 1 ou 2 ou les deux à la fois.

Les deux parties (lots I et II) sont les suivantes :

- I. **Réaliser un diagnostic territorial emploi et compétences** sur la filière économie circulaire marseillaise et à destination des entreprises offeuses de solutions d'économie circulaire et des petites entreprises marseillaises de secteurs traditionnelles avec une priorité donnée aux secteurs du BTP, commerce, restauration, logistique et transport et de l'économie de la Mer.
Deux zooms devront-être réalisés, sur le Plan Ecole et l'autre sur les dynamiques en cours dans le domaine portuaire.

Le DIAGNOSTIC sera conduit en trois temps :

- 1ER TEMPS - RÉALISATION DE TROIS ÉTUDES
 - De l'offre de l'économie circulaire urbaine marseillaise avec un focus sur l'économie sociale et solidaire et comprenant les informations suivantes :
 - Typologie des activités et des coopérations ;
 - Caractéristique des emplois et des conditions de travail.Ce travail sera réalisé avec l'appui de réseaux de l'économie circulaire dont le Réseau-Préci, la CRESS, le Collectif marseillais des Eco-Acteurs et l'association PEXE.
 - Sur les déterminants de l'engagement des petites entreprises dans l'économie circulaire urbaine. Cette étude intégrera notamment un panorama d'actions déjà engagées de développement durable des petites entreprises marseillaises de moins de 20 salariés qui se sont déjà inscrites dans une stratégie de décarbonation : achats responsables, gestion interne des ressources, traitement durable des biens consommés pour favoriser le réemploi, le recyclage ou l'upcycling (dont la réalisation d'une enquête avec l'appui des réseaux d'entreprises de proximité).
 - De l'offre de formation de développement durable à destination des petites entreprises et des professionnels de l'économie circulaire de Marseille. Une des réalisations sera de dresser une cartographie précise de l'offre de formation professionnelle de

développement durable adaptée aux petites entreprises et structures de l'économie circulaire.

- 2^{EME} TEMPS – ÉVALUATION DES BESOINS ET PROBLÉMATIQUES EMPLOI FORMATION
 - Les besoins de transformation des petites entreprises au regard des objectifs nationaux et territoriaux en matière de transitions écologiques : normes européennes, engagements nationaux et locaux.
 - Les besoins en emplois et en compétences nécessaires pour les petites entreprises pour répondre aux engagements légaux et les problématiques auxquelles font face ces entreprises.
 - Les besoins de sécurisation des parcours professionnels dans l'économie circulaire et les problématiques de mises en œuvre.

- 3^{EME} TEMPS - ÉLABORATION DE PISTES DE SOLUTIONS

- Définir et conceptualiser des solutions à destination des petites entreprises de secteurs traditionnels de l'économie et tout particulièrement le secteur secondaire (industrie et artisanat), le commerce, la logistique urbaine, la restauration pour :
 - Mieux les mobiliser sur les enjeux de décarbonation ;
 - Les accompagner, dans leur transformation, sur les questions d'emploi et de compétences.

Un séminaire type Hackathon sera réalisé par la Maison de l'emploi de Marseille à cet effet. Le prestataire retenu s'inspirera des échanges et des conclusions de ce séminaire pour définir les pistes solution. Celles-ci découleront aussi des résultats des actions de GPECT qui seront déjà engagées dans la démarche.

- Répondre aux besoins RH, favoriser l'accès à l'emploi, la transférabilité des compétences vers les métiers de la filière ECUM et sécuriser les parcours professionnels.
La MDEM mettra en place un Lab. Emploi, à l'image de celui organisé par France travail. Le prestataire retenu participera à l'organisation de ce séminaire Lab. et produira les documents de restitution et de préconisations qui ressortiront des échanges du Lab. Ceux-ci orienteront les actions de GPECT et seront également intégrés dans la conceptualisation de solutions territoriales (phase II).
Dans le cadre de l'organisation de ces deux séminaires Hackathon et Lab. Emploi nous mobiliserons toutes les parties prenantes (réseaux professionnels, services de l'Etat, Collectivités, Opérateurs du service public, structures de l'économie circulaire, entreprises, actifs en emploi, en recherche de reconversion, ...).
- Favoriser l'inclusion dans l'économie circulaire urbaine et le partenariat startup de la filière avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
Deux focus groupes seront proposés pour :
 - Capitaliser sur l'expérience et l'expertise des acteurs
 - Identifier des actions partenariales et/ou inclusives que nous mettrons en œuvre, par la suite, dans le projet.

Ces deux focus group seront organisés par la MDEM. Le prestataire retenu participera à la coanimation afin de définir, à leur issue, de nouvelles actions et nouveaux partenariats.

II. **Conceptualiser deux DISPOSITIFS TERRITORIAUX STRUCTURANTS POUR ACCOMPAGNER DES QUESTIONS RH à destination :**

- Des petites entreprises marseillaises (demandeurs potentiels de solutions d'économie circulaire)

- Des acteurs de l'économie circulaire (offreurs de solutions d'économie circulaire)

Il s'agira, à partir des préconisations du diagnostic et des actions de GPECT du projet ECUM conduites par la Maison de l'emploi, de capitaliser, de retenir et de définir de nouvelles solutions RH et de sécurisation des parcours professionnels répondant au mieux aux besoins et contraintes des entreprises.

Il s'agira ensuite de conceptualiser deux dispositifs intégrant ces solutions (prototypage, partenariat, fonctionnement).

Les principaux partenaires et acteurs à mobiliser :

- ✓ Les services idoines de l'Etat et des collectivités
- ✓ Les opérateurs du Service public de l'emploi et de la formation
- ✓ Les Opérateurs de compétences et représentants des branches professionnels des secteurs d'activités concernés
- ✓ Les professionnels de l'emploi et de la formation du secteur privé spécialisés dans l'économie circulaires
- ✓ Les structures de l'ESS et autres opérateurs de l'économie circulaire
- ✓ Les réseaux de l'économie circulaire locaux et régionaux
- ✓ Les réseaux, représentants et syndicats d'entreprises et éventuellement des entreprises
- ✓ Les utilisateurs de solutions RH d'économie circulaire

RÉTROPLANNING DE RÉALISATION

- ✓ Phase « réalisation des études » → 4ème trimestre 2024
- ✓ Phase « évaluation des besoins et problématiques emploi formation » → 1er trimestre 2025
- ✓ Phase « élaboration de pistes de solutions » → 2ème trimestre 2025
- ✓ Phase « conceptualisation » → 2ème semestre 2025 au 1er trimestre 2026

RÉSULTATS / LIVRABLES ATTENDUS

L'offre devra porter sur le lot 1 ou 2 ou les deux à la fois. Elle devra également présenter **un détail chiffré** et contenir :

- Une présentation des livrables, intégrant les éléments présentés plus haut (voir CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION) ;
- Les étapes de la prestation détaillées à savoir les phases études, évaluations, préconisations et conceptualisation de deux dispositifs.

De plus le candidat dans son offre devra préciser les méthodes utilisés et les différents types de supports à réaliser durant toutes les étapes de la proposition de prestation.

SUIVI DE LA PRESTATION

Le suivi dans la réalisation de la prestation se fera à deux niveaux différents :

- **Un suivi régulier** mensuel à minima, et autant que nécessaire, devra être mis en place entre le prestataire retenu et l'équipe dédiée de la MDE.

Plus particulièrement, les étapes de mobilisation des partenaires et réseaux professionnels devront être obligatoirement soumis, au préalable, à validation par la Maison de l'emploi de Marseille.

- **Une validation d'étape** : chaque partie essentielle de la mission de diagnostic et d'accompagnement devra être présentée et validée par le comité de pilotage global d'ECUM.

CALENDRIER ET DUREE

- ✓ Lancement de l'appel d'offre : 8 octobre 2024
- ✓ Date limite de remise des offres : 11 novembre 2024
- ✓ Date prévisionnelle de début de la prestation : 18 novembre 2024
- ✓ Date prévisionnelle de fin de la prestation : 31 mars 2026

PROPRIÉTÉ DES DONNÉES, OUTILS ET SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble des données recueillies, produits et outils créés restera la propriété exclusive de la Maison de l'emploi de Marseille. Le candidat sera tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements ou documents qu'il aurait pu recueillir au cours de ses travaux.

MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du candidat retenu sera formalisée dans le cadre d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et contresignée par le Président de la Maison de l'emploi de Marseille. Cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la prestation.

FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération globale proposée par le candidat ne devra pas excéder le coût estimé à **80 000 (quatre - vingt mille) euros TTC** (lots 1 et 2 cumulés). La proposition pour le lot 1 ne devra pas excéder **45 000 (quarante-cinq mille) euros TTC** et **35 000 (trente-cinq mille) euros TTC** pour le lot 2. **Au-dessus de ces montants, les offres seront considérées comme non recevables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.**

Si le prestataire choisi est le même pour les 2 lots :

Le paiement s'effectuera en 3 tranches :

- Une avance de 30 % sera versée à la signature de la convention de prestation, sur présentation d'une facture.
- Un acompte de 30 % sera versé à la fin de la réalisation des trois phases du diagnostic sur présentation et validation :
 - Du diagnostic final en Comité de pilotage du projet ECUM ;

- D'un bilan intermédiaire justifiant la réalisation significative de la commande (au moins 60 % de la prestation), après validation du Diagnostic final ;
 - Et sur présentation d'une facture.
- Le solde sera réglé au plus tard 30 jours après la réalisation complète de la prestation et sur présentation d'une facture. Il fera l'objet d'une proratisation en fonction de l'atteinte des résultats/livrables/objectifs.

Si le prestataire choisi est retenu sur 1 des 2 lots :

Le paiement s'effectuera également en 3 tranches :

- Une avance de 30 % sera versée à la signature de la convention de prestation, sur présentation d'une facture.
- Un acompte de 30 % sera versé à mi-parcours sur présentation d'un bilan intermédiaire validé par la Maison de l'emploi de Marseille et sur présentation d'une facture.
- Le solde sera réglé au plus tard 30 jours après la réalisation complète de la prestation et sur présentation d'une facture. Il fera l'objet d'une proratisation en fonction de l'atteinte des résultats/livrables/objectifs.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

- Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- Documents à produire par les candidats

Le candidat devra préciser dans sa proposition budgétaire le détail des coûts liés aux honoraires de la prestation pour chaque action et l'ensemble des dépenses externes liées à la prestation.

L'offre d'intervention devra comporter les documents suivants :

- Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges ;
- Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation en HT et TTC ;
- Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque action prévue dans ce cahier des charges (cf. partie « CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA MISSION ») ;
- Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission (fournir les CV) et la justification d'une expertise sur le secteur ;
- 1 copie extrait Kbis ;
- 1 copie registre INSEE ;
- Une attestation de l'Administration des impôts et de URSSAF prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente.

- Conditions d'envoi et de remise des propositions

Les offres doivent parvenir **avant le 11 novembre 2024 17h00**

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 4 rue des consuls 13002 Marseille, à l'attention de Mme BENARD-CHAUVET avec la mention :
« Réponse au Cahier des charges : Diagnostic et accompagnement à la conception de dispositifs territoriaux RH dans l'économie circulaire »

- Ou par mail à l'adresse mail suivante : schauvet@mdemarseille.fr COPIE à :
ntimricht@mdemarseille.fr

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

L'analyse des offres s'effectuera selon les critères pondérés et hiérarchisés ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : coefficient de pondération (75 %)

Ce critère sera apprécié au regard des éléments fournis dans la proposition, en fonction des sous critères suivants :

- La pertinence de la méthode proposée pour atteindre les résultats demandés et la clarté de la proposition (25 %)
 - Les moyens mis à disposition par le candidat pour cette mission (25 %)
 - La connaissance, l'expérience sur ce sujet et les compétences acquises sur des prestations de nature comparable par l'équipe proposée pour cette mission (25 %)
2. Prix de l'offre : coefficient de pondération (20 %)
 3. Engagement du prestataire dans une politique RSE : égalité professionnelle, égalité des chances, respect de l'environnement, ... (5%)

Le prix de la prestation proposée ainsi que le détail du prix pour chaque poste/phase/activité.

Les offres qui ne répondront que partiellement au présent cahier des charges seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'un classement par le jury de sélection.

Date et heure limites de remise des offres :
Le lundi 11 novembre 2024 à 17h00